

JUDICIUM

Transfert d'un office

Conformément à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 14 septembre 2021,

L'office d'huissier de justice à la résidence de Sèvres (Hauts-de-Seine) dont est titulaire la société civile professionnelle « JUDICIUM » est transféré à la résidence de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a deux mois pour faire opposition à ce transfert.

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)